Convention / Comité Loire Haute-Loire / Club / Saison 2022-2023

Le Comité Loire Haute-Loire de tennis de table représenté par son président, Jacques PERRIN

Et le club de de CLUB, représenté par son président, PRESIDENT du club.

I. Préambule

Le Comité Loire Haute-Loire, et le club NOM DU CLUB dans un souci commun de collaboration conviennent de la convention suivante :

II. Durée

Cette convention prend effet lors de la signature des trois parties et est conclue pour la saison 2022-2023.

III. Engagement des parties

III.1. De la part du club du…

Le club s'engage à :

- réserver la salle,
- à mettre à disposition ses tables pour le « Premier Pas Pongiste »,
- à prendre 40 licences promotionnelles au minimum,
- à offrir le repas de midi aux intervenants.

III.2. De la part du Comité Loire Haute-Loire

Mise à disposition de Jérôme BESSET, agent de développement départemental du CD 42-43. Cet éducateur pourra être accompagné d'un jeune en Service Civique.

Le Comité gère l'animation et la réalisation des diplômes.

III.3. de la part de la Ligue AURA

La Ligue aide à la prise de licences pour l'organisation d'un PPP :

- de 20 à 39 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 50€ d'aide
- de 40 à 59 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 100€ d'aide
- de 60 à 79 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 150€ d'aide
- de 80 à 99 licences promos : quote-part 1,10€ par licence offerte + 200€ d'aide
- 100 licences promos et plus : quote-part 1,10€ par licence offerte + 250€ d'aide

Les clubs bénéficiant d'une aide devront transmettre à leur comité ou à la ligue la liste des participants qui ne sont pas licenciés en promos en vue d'une saisie en licences évènementielles.

Fait à Saint-Etienne, le DATE.

Pour le Comité Loire Haute-Loire de TT
Le président Jacques PERRIN
Signature

Pour le club de Cours la Ville
Le président NOM DU PRESIDENT
Signature